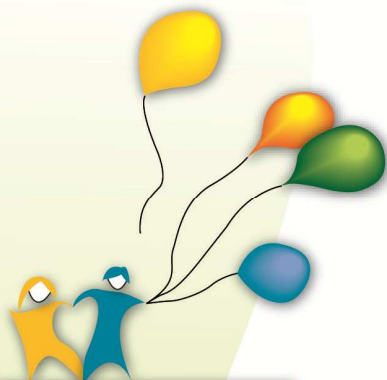


Accueil Périscolaire

(le matin avant la classe)



ALIS Association de loisirs
et d'intégration sociale

I – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour bénéficier d'un accueil périscolaire, les familles doivent impérativement fournir un dossier complet pour chaque enfant. Ce dossier comprend une fiche d'inscription et une fiche sanitaire datée et signée.

Chaque famille doit par ailleurs, être adhérente à l'association pour bénéficier de ses activités, qu'elles soient gratuites ou payantes.

Cette adhésion de 20 € par an est valable 1 an, pour toute la famille et pour toutes les activités (si l'enfant ou la famille fréquentent donc d'autres activités du centre social (accompagnement à la scolarité, accueil de loisirs, sorties familiales...) la même adhésion est donc valable partout.

II – ACCUEIL DU MATIN

1. PERIODES DE FONCTIONNEMENT ET HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil du matin fonctionne pendant toute la période scolaire, à partir de 7h20, les lundi, mardi, jeudi et vendredi **à partir du Mardi 06 Septembre 2011**.

L'accueil est réalisé dans chaque école dans un local spécifique mis à disposition de notre association sur ce créneau horaire.

2. PUBLICS ACCUEILLIS

Tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires du Grand Treuil et de la Monnaie ont la possibilité d'être accueillis au sein de l'Accueil Périscolaire à condition de s'être préalablement inscrit et d'en acquitter les factures mensuelles.

3. FONCTIONNEMENT, LIEU D'ACCUEIL

L'accueil des enfants se fait dans chaque école sous la responsabilité des animateurs d'ALIS.

Les parents doivent IMPERATIVEMENT accompagner les enfants jusque dans la salle de la garderie.

A partir de 8 h20, les enfants seront conduits dans leur classe respective.

4. COUT DE LA GARDERIE, REGLEMENT DES FACTURES

Le coût de la garderie est fixé à :

- **15 € le forfait mensuel par enfant**

Ce forfait est non échangeable et non remboursable quel qu'en soit le motif.
Il est NOMINATIF et valable uniquement sur le mois en cours.

- **10 € la carte de 5 présences**



Cette carte est destinée aux familles dont plusieurs enfants ne fréquentent qu'occasionnellement la garderie, de manière à limiter l'investissement de départ. Cette carte est nominative. Elle est non remboursable et non échangeable. Sa durée de validité est l'année scolaire en cours. Cette carte doit être présentée chaque matin.

- **2 € 50 à l'unité** lorsque l'accueil est tellement exceptionnel qu'il ne justifie pas une carte. (moins de 5 présences par an)

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Un enfant ne peut fréquenter la garderie que si un forfait ou une carte a été payée par avance. L'enfant ne sera pas admis si la famille n'est pas à jour dans ses règlements.

6. CONSIGNES ESSENTIELLES AU FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE DU MATIN

Au moment de l'arrivée à la garderie, pour des raisons de sécurité et de respect des règles de vie, **il est impératif que l'enfant soit confié à un membre de l'équipe éducative**. En cas d'absence ou de retard exceptionnel des encadrants, **votre enfant ne doit en aucun cas rester seul ou entrer dans les locaux ou dans la cour tout seul**.

Notre responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée si vous ne respectez pas ces règles en confiant votre enfant à une personne extérieure à notre équipe éducative ou en le laissant seul.

Les animateurs assurent chaque matin le suivi des présences des enfants. **En cas de non présentation des forfaits ou des cartes, c'est le cahier de présence qui sera la référence.**

Les règlements s'effectuent de préférence par chèque libellé à l'ordre d'ALIS et doivent être remis aux animateurs. En cas de paiement en espèces, un reçu doit IMPERATIVEMENT vous être remis.

Enfin, nous vous rappelons que notre équipe reste à votre disposition pour de plus amples renseignements et à votre écoute pour entendre vos remarques et critiques dans un souci de bon fonctionnement général.

En cas de difficultés particulières, vous pouvez également :

- prendre rendez-vous avec Jacque Damiano, directrice de l'association ou avec Stève Dousteyssier, coordinateur d'animation globale au **05.55.10.95.36**.
 - nous transmettre un courrier ou un mail explicitant bien vos questions ou vos remarques.
- Nos coordonnées : **association.alis@cegetel.net**

Merci pour toute communication de nous préciser le site scolaire et l'identité de votre enfant.

Bien cordialement,
Jacque DAMIANO
Directrice du Centre Social ALIS